



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120653

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/12/2021 8H57 C:000040 I:39452
V/REF : 809112
V/Email reçu le Lundi 20/12/2021 à 8H57

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50 136
71104 ST REMY

V/REF.IMM. 00830
IMMEUBLE : MYOSOTIS
1 RUE DES MYOSOTIS
71120 CHAROLLES

Feillens, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: 2018-PAT-0005-27/19SRPB

LOCALISATION : 1 RUE DES MYOSOTIS - CHAROLLES - MME FURTIN : 0675741664/0385241313

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE SUR TUYAU D'EVACUATION DANS LA SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : M. L. GUILBAUT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 20 DECEMBRE 2021 A 15H45
REPLACEMENT D'UN MANCHON DE DILATATION DN 40
CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 21/12/21 à 13H33 M. L. GUILBAUT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120653

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait Déplac.Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
1,00	PL00002-Heure(s)Ouvrier Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Manchon(s) PVC dn 40	1	0,44	0,44
1,00	Manchon(s) dilatation PVC dn 40	1	7,71	7,71
TOTAL H.T.				80,33
T.V.A. a 10,00%				8,03
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>88,36</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



20/12/2021 - 08h57

Bon de Commande

N° : 809112 du 22/12/2021

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-S2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME FURTIN Beatrice
1 Rue des Myosotis
71120 CHAROLLES

Référence de la Demande

N°: 615 051 du 22/12/2021

Téléphone : 06.75.74.16.64 / 03.85.24.13.13
00830-00001-00001-00001 H / Type 5

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-6156310

Date entrée: 01/02/1984

Délai

Date limite exécution : 06/01/2022

Observations

BC de régularisation

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
PL00001 Forfait de déplacement	1,00
PL00002 Forfait main d'oeuvre, dans le cas où l'intervention ne serait pas comprise dans ce qui suit	1,00
PL03000 Rplct d'un manchon PVC dn40 + manchon dilatation	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILBAUT LAURENT le 22/12/2021

Le Responsable d'Agence,

A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15 000 €
550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Tel. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE SAONE ET LOIRE

EDN3



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCO DA**

Adresse : **AGENCE DE SAONE ET LOIRE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue des Myosotis 71120 CHAROLLES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **22/12/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 809112